ICC-01/04-01/06-39-AnxB1 23-03-2006
Pursuant to decision ICC-01/04-01/06-46 this document is reclassified as public

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Le Président

Kinshasa, le 03 mars 2004

Monsieur le Procureur,

Au nom de la République Démocratique du Congo, Etat partie au Statut de la Cour Pénale Internationale depuis le 1er juillet 2002, j'ai l'honneur de déférer devant votre juridiction, conformément aux articles 13, alinéa a) et 14 du Statut, la situation qui se déroule dans mon pays depuis le 1er juillet 2002, dans laquelle il apparaît que des crimes relevant de la compétence de la Cour Pénale Internationale ont été commis, et de vous prier, en conséquence, d'enquêter sur cette situation, en vue de déterminer si une ou plusieurs personnes devraient être accusées de ces crimes.

En raison de la situation particulière que connaît mon pays, les autorités compétentes ne sont malheureusement pas en mesure de mener des enquêtes sur les crimes mentionnés ci-dessus ni d'engager les poursuites nécessaires sans la participation de la Cour Pénale Internationale. Cependant, les autorités de mon pays sont prêtes à coopérer avec cette dernière dans tout ce qu'elle entreprendra à la suite de la présente requête.

Haute considération.

Joseph KABILA

A Monsieur Luis MORENO OCAMPO
Procureur près la Cour Pénale Internationale de La Haye
à AMSTERDAM (Pays-Bas)